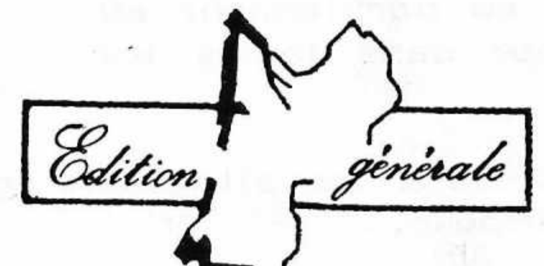
AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine
Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques
Abonnement annuel 100 F

SPV

(56) 86.22.75 BULLETIN TECHNIQUE N° 8 - Jeudi 24 Mars 1983

VITICULTURE

COUPE-BOURGEONS

On classe sous cette appellation, différents ravageurs, dont les noctuelles (vers gris), arpenteuses (boarmies), charançons (péritèle) sont les plus fréquemment rencontrés au débourrement dans le vignoble aquitain.

Pour choisir le traitement le mieux approprié, il est important de déceler le ravageur concerné mais la façon dont les bourgeons sont attaqués peut permettre de l'identifier. La présence de ces insectes étant généralement localisée au niveau d'une parcelle, une intervention ne se justifierait actuellement que dans les zones à délimiter où les premiers dégâts seraient observés sur les cépages atteignant progressivement le stade B (bourgeon dans le coton).

Contre les noctuelles (bourgeon totalement évidé en "oeuf à la coque"), en plus des nombreuses matières actives homologuées ou en autorisation provisoire de vente contre les noctuelles terricoles en pulvérisation ou en appâts, les pyréthrinoïdes de synthèse en pulvérisation se sont révélées efficaces et présentent l'avantage d'être actives par des températures relativement basses.

Contre les charançons (broutage de la partie supérieure du bourgeon), on effectuera une pulvérisation à base de lindane ou d'endosulfan.

Contre les boarmies (bourgeon dévoré à l'intérieur de façon incomplète), la plupart des insecticides étant efficaces, on choisira l'une des matières actives utilisable contre les parasites précédemment cités. Quel que soit le ravageur visé, on aura soin d'effectuer une pulvérisation soignée du cep et du sol environnant où s'abritent généralement ces insectes durant le jour.

ARBORICULTURE

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les premières projections d'ascospores, encore de faible importance, ont débuté à l'occasion des pluies du début de la deuxième décade de mars. Elles devraient s'accentuer au cours de la prochaine période pluvieuse.

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n 313244253.00016

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur. Gérant : A. GRAVAUD

P511

.../...

Actuellement, toutes les variétés ont atteint ou parviennent au stade sensible. En conséquence un traitement s'impose dans toutes les parcelles non encore protégées.

Pour les variétés à débourrement précoce ou dans les situations les plus favorables, le renouvellement de la protection s'impose.

En cas de lessivage (pluies très intenses atteignant 20 mm ou hauteurs de pluie cumulées de 20 à 25 mm) le renouvellement de la protection doit être réalisé immédiatement, sans attendre les avis de la Stations d'Avertissements qui ne peut suivre les variations locales de la pluviométrie.

FEU BACTERIEN

Les températures douces de ces dernières semaines sont favorables à une reprise d'activité des bactéries responsables du feu bactérien. En conséquence, dans les foyers de feu bactérien ainsi que dans les zones proches de ces foyers (voir bulletin n° 6 du 11 mars), il convient d'utiliser des produits à base de sulfate de cuivre.

Dans les vergers de poiriers, il est souhaitable de continuer ces traitements cupriques durant la floraison, à la dose de 50 g/hl de cuivre métal qui constitue la dose minimale active. Ces traitements peuvent, dans certaines conditions (élevations des températures, temps humide) se révéler plus ou moins agressifs pour la jeune végétation.

Par ailleurs, ces traitements contre le feu bactérien sont uniquement préventifs et ne peuvent permettre que de limiter les risques d'infection sur les fleurs.

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers infestés et sur les variétés sensibles, il convient dès à présent d'entamer la protection contre cette maladie en associant un fongicide anti-oïdium au traitement visant la tavelure.

PUCERON CENDRE ET PUCERON MAUVE

En raison des graves dégâts occasionnés par ces pucerons une intervention systématique sera envisagée avant le début de la floraison au stade E2 qui va progressivement être atteint sur les poiriers. De nombreux insecticides aphicides sont actifs contre ces pucerons.

Pour les vergers de pommiers attendre également ce stade pour intervenir contre le puceron cendré.

TORDEUSE DE LA PELURE

Les chenilles hivernantes de ce ravageur reprennent progressivement leur activité depuis le début de la semaine passée.

En conséquence, un traitement est à effectuer dans les vergers où des dégâts ont été observés à la récolte 1982 et où les seuils suivants sont atteints :

- poiriers : 3 % de bourgeons infestés
- pommiers, pruniers : 5 % de bourgeons infestés.

.../...

Ce traitement est à effectuer avant la fin de la semaine en cours ou au début de la semaine prochaine (au plus tard au stade E2) avec l'un des insecticides suivants :

- oléoparathion
- méthomyl
- pyréthrinoïdes de synthèse

CECIDOMYIE DES POIRETTES

Dans les zones où des dégâts de ce ravageur (poirettes calebassées) ont été observés au cours des années passées, un traitement est à effectuer dès le stade E (début bouton blanc).

Utiliser le diéthion (Rhodocide) à 0,2 l/hl de produit commercial ou le lindane (nombreuses spécialités) à 90 g M.A./hl.

MONILIA DU PRUNIER

Voir bulletin n° 6 du 11 mars

Dans les vergers sensibles au Monilia laxa un deuxième traitement sera à effectuer dès que 20 % des fleurs seront ouvertes. Ce stade devrait être atteint dans les prochains jours dans les situations précoces.

GRANDES CULTURES

COLZA

Méligèthes :

Ces insectes sont très actifs depuis quelques jours et nous rappelons les termes de notre précédent bulletin : la présence en moyenne d'un insecte par inflorescence, tant que les fleurs ne sont pas ouvertes, constitue le seuil de traitement. On tiendra compte de la présence de charançons des siliques dans l'appréciation de ce seuil.

CEREALES D'HIVER

Mise à part une période froide d'une dizaine de jours en février, l'hiver a été doux et humide, et de ce fait favorable à l'implantation précoce de certaines maladies : rhynchosporiose sur orge, rouille brune et septoriose (S. tritici) sur blé, et peut être dans certaines situations précoces le piétin-verse.

Les observations réalisées par le Service ainsi que celles provenant du réseau CERESMAR confirment certaines de ces tendances. C'est ainsi que sur des blés dans l'ensemble au stade 5 on observe la rouille brune (actuellement plutôt sur des Talent du Médoc) et la septoriose pour le moment circonscrites aux feuilles de la base. La rhynchosporiose est généralement présente dans les champs d'orge mais jamais sur plus de 20 % des talles.

.../...

Quant aux maladies du pied, la situation est très hétérogène, tout au plus observe-t-on actuellement des débuts d'attaque de piétin-verse ou de rhizoctone associées localement à de la fusariose.

Compte tenu du refroidissement actuel, cette situation ne nécessite aucune intervention pour le moment.

CULTURES LEGUMIERES

NOTE SUR L'UTILISATION DU CHAMPIGNON NEMATOPHAGE ROYAL 350 (ARTHROBOTRYS IRREGULARIS) CONTRE LES NEMATODES DU GENRE MELOIDOGYNE

Une préparation biologique, le R-350 commercialisé par Royal Champignon Laboratoires - B.P. 10 - SAINT HILAIRE-SAINT FLORENT - 49416 SAUMUR CEDEX, a reçu une autorisation provisoire de vente en octobre 1980 pour lutter contre les nématodes du genre Méloïdogyne. Ce produit est présenté sous la forme d'une culture mycélienne du champignon sur un milieu à base de grains de seigle cuits, devant être épandus sur le sol.

Certaines précautions d'utilisation sont indispensables afin d'éviter des échecs pouvant mettre en cause l'efficacité du produit :

■ Le champignon doit être épandu 1 mois au moins avant l'implantation d'une culture sensible aux méloïdogynes à la dose de 140 g/m2. Il sera incorporé par une façon culturale superficielle.

■ Les sols traités doivent avoir :

un pH > 6,4
une salinité < 2 %
une teneur en matière organique > 0,8 %.

■ Dans le cas d'une infestation très importante de la parcelle, un traitement préalable avec un nématicide chimique sera nécessaire afin d'abaisser le niveau de population des méloïdogynes.

■ L'utilisation de fongicides du sol sera à proscrire aussitôt après le traitement. L'inoculum du champignon étant alors détruit avant d'avoir pu coloniser l'ensemble du sol.

Il convient d'avoir à l'esprit que ce moyen de lutte biologique n'a pour but de supprimer totalement les nématodes mais d'abaisser leur population en dessus d'un seuil de nuisibilité économique.